



**Institut pour la Justice**

# **Émeutes de 2023 : Quand les villes moyennes basculent**

**Février 2024**

*En bref :*

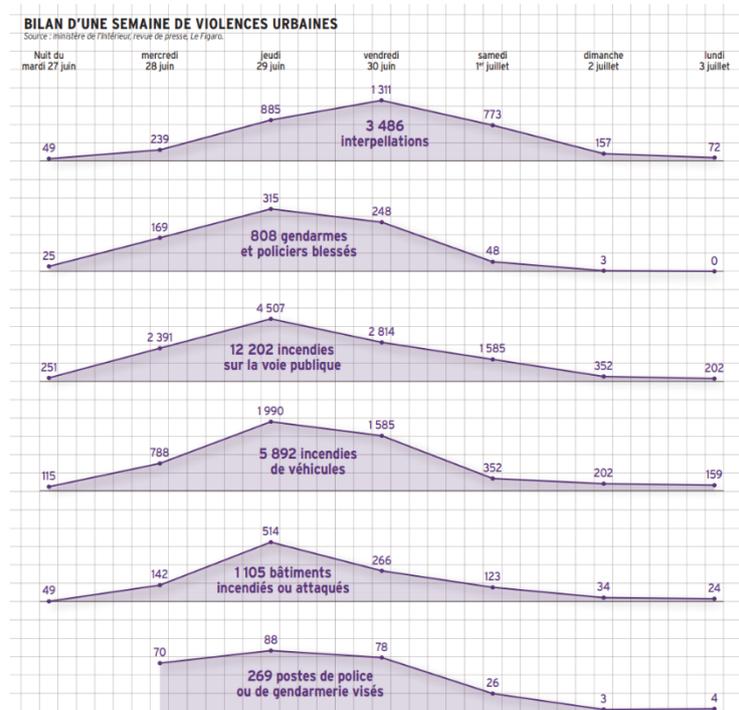
- **Moins d'émeutes dans les « territoires perdus de la République », plus dans les villes tranquilles : paradoxalement, c'est mauvais signe pour les endroits calmes (qui précédemment ne l'étaient pas) car cela pointe vers une emprise plus forte de l'économie criminelle ;**
- **Ce nouveau dynamisme spatial des violences urbaines est largement le fait de la loi SRU, méconnue du grand public, mais qui a modifié en profondeur la géographie de la France ;**
- **La gauche est apparue très divisée sur la question et le rôle de la France Insoumise, friande de vocables guerriers, a marqué un tournant dans la stratégie électorale, au risque de dépasser les limites, notamment aux yeux de la gauche socialiste, sans oublier le rôle parfois tardif mais « actif » des collectifs antifas.**

## Table des matières

I. Des villes perdues zones de non-droit calmes et des villes tranquilles en éruption : espace et temps des émeutes .....	2
II. La loi SRU, un rôle crucial, mais méconnu .....	4
III. Mortiers et voitures : la connexion avec l'étranger .....	6
IV. Quelle réaction judiciaire ? .....	7
V. Les Insoumis font de l'électoratisme, EELV ne sait pas sur quel pied danser : la gauche divisée	10
Conclusion : des émeutes trop vite oubliées qui pourraient ressurgir .....	14

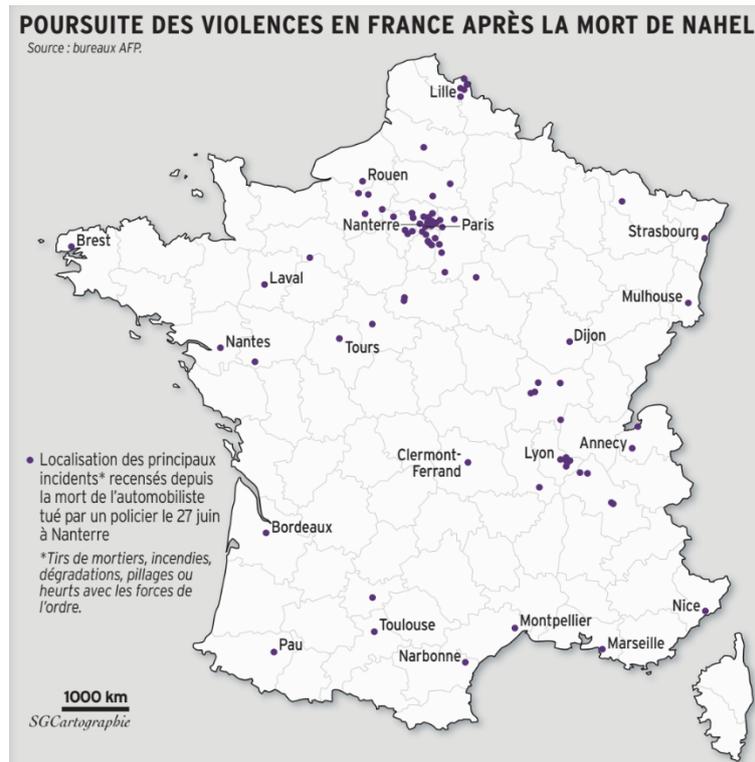
## I. Des villes perdues zones de non-droit calmes et des villes tranquilles en éruption : espace et temps des émeutes

La mort de Nahel Merzouk le 27 juin 2023 à Nanterre déclenche le soir même des émeutes dans sa ville d'origine, qui se propagent sur l'ensemble du territoire national avec un pic les 29 et 30 juin pour se terminer aux alentours du 3 juillet. Si elles furent plus brèves en temps (7 jours) que les émeutes de 2005 (3 semaines), celles de 2023 furent beaucoup plus violentes et engendrèrent des destructions et des attaques aux biens beaucoup plus importants.



Le pic des gendarmes et policiers blessés et des biens détruits (véhicules et bâtiments incendiés) précède le pic des interpellations avec une corrélation très nette entre l'accroissement des

interpellations et la diminution des violences. Preuve que le travail des forces de l'ordre a payé et que l'arrestation des fauteurs de trouble est nécessaire au rétablissement de l'ordre civil.



La répartition géographique des émeutes est en claire mutation par rapport aux émeutes précédentes.

Ainsi, les émeutes ont été essentiellement concentrées en Île-de-France et quelques grandes capitales régionales comme Lille, Toulouse, Lyon, Nice. Si cela n'a rien de nouveau, la carte de la répartition des émeutes vaut autant pour ses pleins que pour ses vides<sup>1</sup>. Aucune émeute par exemple en Corse, qui a pourtant connu des violences à la suite de l'assassinat d'Ivan Colonna (mars 2022). Très peu à Marseille : principalement en centre-ville et rien dans les quartiers nord. Très peu d'attaques également dans le Grand Ouest, notamment Rennes et la Bretagne. Changement majeur par rapport à 2005 : la Seine-Saint-Denis fut moins concernée que les Hauts-de-Seine. Ce sont donc des émeutes beaucoup plus localisées qu'en 2005 et beaucoup moins nationales, ce qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle... En effet, ce sont souvent dans les quartiers où la concentration de dealers et de trafics de drogue est forte que les émeutes n'ont pas pris, les chefs de la drogue tenant leurs troupes et leurs zones et ne souhaitant pas que des violences viennent perturber leur commerce. L'absence d'émeutes est donc souvent la manifestation d'un contrôle des zones par les trafiquants<sup>2</sup>.

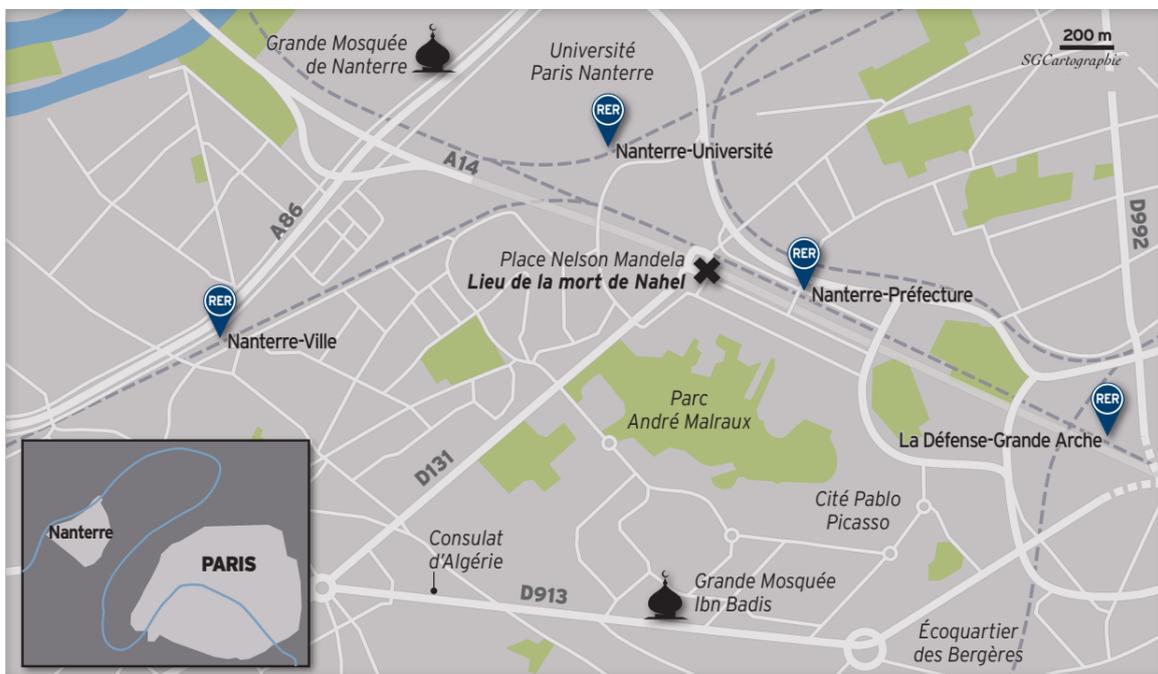
Les émeutes sont donc moins intenses dans certaines grandes métropoles qu'en 2005, mais aussi un peu plus étalées sur l'ensemble du territoire.

<sup>1</sup> Voir ici la carte des émeutes réalisée par *Le Monde*, « La cartographie d'une semaine d'émeutes en France », [https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/07/la-cartographie-d-une-semaine-d-emeutes-en-france\\_6180894\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/07/la-cartographie-d-une-semaine-d-emeutes-en-france_6180894_3224.html), *Le Monde*, 7 juillet 2023.

<sup>2</sup> Constat partagé par les criminologues et notamment Frédéric Ploquin, expert du grand banditisme, dans un entretien pour *Lyon Capitale*. « Si les trafiquants de drogue mettent fin aux émeutes, ils rendent service à l'État, ce qui les place dans une situation pour le moins assez singulière », <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/si-les-trafiquants-de-drogue-mettent-fin-aux-emeutes-ils-vont-rendre-service-a-l-etat-ce-qui-les-place-dans-une-situation-pour-le-moins-assez-singuliere>, *Lyon Capitale*, 7 juillet 2023.

L'institut de sondage IFOP a publié une étude en juillet 2023<sup>3</sup> dans lequel il compare la géographie des émeutes de 2005 et celle de 2023. Les violences urbaines ont globalement éclaté dans les mêmes villes, mais elles ont aussi gagné des territoires gravitant dans l'orbite des grandes métropoles, et qui n'avaient pas été touchés en 2005. C'est très net aux confins franciliens : Oise, Eure, Seine-et-Marne, Yvelines, nord du Loiret et de l'Yonne. On remarque le même phénomène aux marges de la métropole lyonnaise : Ain, nord de l'Isère et de la Drôme ; ainsi que dans le vaste couloir de péri-urbanisation le long de la Garonne<sup>4</sup>.

Comment l'expliquer ? Principalement par la diffusion géographique de populations qui habitaient dans les banlieues des grandes métropoles et qui, au cours des différents plans d'aménagement urbain, ont vu leurs habitations détruites pour être relogées dans les périphéries ou les centres de ces villes moyennes. Une politique qui a été facilitée par la loi SRU.



## II. La loi SRU, un rôle crucial, mais méconnu

**Bien qu'elle soit peu connue du grand public, la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain, 2000) joue un rôle fondamental dans la vie des Français. Ses conséquences sont essentielles à comprendre pour appréhender la diffusion et l'implantation des émeutes.**

Nous sommes en l'an 2000, et Lionel Jospin est Premier ministre. Son ministre de l'Équipement et du Logement est le communiste Jean-Claude Gayssot. Ce dernier fait écrire une loi fondamentale : la loi SRU. Les fondements avaient déjà été jetés dans la loi Besson en 1990, mais la droite revenue au pouvoir les avait défaits en 1993. Les débats sont très durs, la droite

<sup>3</sup> « Émeutes : premiers éléments de diagnostic », <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2023/07/Focus-236-Emeutes-premiers-elements-de-diagnostic.pdf>, IFOP, n°236, juillet 2023.

<sup>4</sup> Ibid.

s'oppose fermement au projet, allant jusqu'à saisir le Conseil constitutionnel. La loi SRU est finalement adoptée le 14 décembre 2000.

Le principe de la loi est de favoriser « la mixité sociale » en rendant obligatoire la construction de logements sociaux dans toutes les communes et en imposant un seuil minimum, qui était alors de 20%<sup>5</sup> pour les communes de plus de 1 500 habitants en Île-de-France et de plus de 3 500 habitants en province. Les communes contrevenantes s'exposent à des amendes, au prorata du nombre de logements manquants et au regard des projets de construction en cours. Dès le début, conscients des enjeux démographiques pour l'équilibre politique de leur commune, beaucoup de maires décident de ne pas respecter ces contraintes urbanistiques, estimant qu'il est préférable de payer l'amende plutôt que de supporter les coûts sociaux, électoraux et financiers d'un grand nombre de logements sociaux<sup>6</sup>.

Mais, au fil du temps, les mesures coercitives n'ont cessé de se renforcer.

En 2013, l'écologiste Cécile Duflot, alors ministre du Logement de François Hollande, modifie l'article 55 de la loi pour porter le nombre de logements sociaux à 25% du nombre de logements communaux. Elle modifie également les sanctions : les amendes sont relevées, devenant exorbitantes pour les communes et le pouvoir d'urbanisme peut être retiré aux maires pour être dévolu aux préfets, qui sont alors chargés des constructions. C'était supprimer une prérogative fondamentale des maires, celle de la direction de l'urbanisme, pour l'attribuer aux préfets et donc déroger au suffrage universel et à la volonté des citoyens des communes concernées, qui ne sont plus souverains sur leur urbanisme, ce qui n'était pas sans soulever un certain nombre de problèmes... Et cette disposition est en voie d'être utilisée. Ainsi, en octobre 2023, le préfet du Rhône a ainsi annoncé sa volonté de retirer la compétence d'urbanisme aux communes récalcitrantes du département afin de faire bâtir des logements sociaux à leur place...

Entre autres critiques à ce désir de mixité sociale, outre, par exemple, le fait qu'elle ne s'adapte pas aux besoins de logements, il est important de noter que la loi SRU contribue à l'accroissement des prix de l'immobilier puisque le manque à gagner sur les programmes sociaux est reporté sur les programmes immobiliers classiques, pénalisant ainsi les acheteurs de logement. De plus, les logements sociaux faisant sortir certains loyers du marché de l'offre et de la demande, les prix de ce marché sont mécaniquement rehaussés. Les ménages tout juste exclus du logement social en raison de leur revenu sont donc les premiers pénalisés, car leur revenu ne suffit plus à proximité de la zone-cible.

En parallèle de cette loi, les lois Borloo (2003 et 2004) prévoient notamment la destruction de grands ensembles, avec relogement des populations. Les personnes délogées sont ainsi relogées ailleurs, c'est-à-dire essentiellement dans les immeubles SRU construits dans les villes moyennes de la proche région parisienne. On assiste ainsi à une diffusion des populations dites « sensibles », qui quittent les banlieues de l'Île-de-France et des grandes villes pour rejoindre

---

<sup>5</sup> Sous l'appellation générique de « logements sociaux », il existe toute une typologie de logements différents, selon le mode de financement de leur construction : PLAI, PLUS, PLS, etc. Dans certains cas, les EHPAD peuvent être comptabilisés comme logements sociaux. Nous ne développons pas cet aspect ici, car ce n'est pas l'objet de cette note.

<sup>6</sup> Dans certaines communes, le foncier à bâtir est inexistant. En imposant 20% de logements sociaux sur tout le territoire, la loi ne tient pas compte de l'offre et de la demande de logements ni des possibilités de construction.

les villes moyennes de province. Ainsi, les problèmes urbains qui étaient concentrés dans quelques zones bien délimitées et connues se diffusent à l'ensemble du territoire national. Cela explique la présence d'émeutes très violentes en juillet 2023 dans des communes qui en étaient jusqu'à présent épargnées : Montargis (14 200 hab.), Laval (49 600 hab.), Le Creusot (22 000 hab.), Mont-Saint-Martin (9 000 hab.), Fameck (13 800 hab.), Pithiviers (9 000 hab.), Verneuil d'Avre (8 100 hab.), Mesnils-sur-Iton (6 100 hab.), Saint-Florentin (4 200 hab.). Pour la plupart des communes semi-rurales avec un faible nombre d'habitants. Nous sommes donc très loin de l'image encore en cours de la banlieue, avec ses grands ensembles et ses concentrations de populations.

La loi SRU a donc profondément changé le visage socio-démographique de la France et les émeutes de juillet 2023 ont contribué à le révéler.

Toutefois, cette loi n'est pas une loi « de gauche » imposée à des maires « de droite ». Quand la droite a été au pouvoir, entre 2002 et 2012, elle n'a pas cherché à abroger la loi SRU, preuve qu'elle n'y était pas opposée. Ses dispositions satisfaisaient en effet de nombreux maires. Confrontées à la montée du chômage et à la baisse de l'activité économique, de nombreuses villes ont vu leur population diminuer. L'arrivée des populations SRU fut au départ une aubaine, car elle permit de maintenir le nombre d'habitants, ce qui conditionne les indemnités des élus et assure les subventions étatiques et les investissements publics<sup>7</sup>. Mais sur plusieurs années, l'arrivée de ces populations a modifié le visage de ces communes.

Lors de son allocution post émeute, le Président Macron a néanmoins dit vouloir poursuivre la répartition spatiale, estimant que cela était la solution pour déconcentrer les populations (essentiellement issues de l'immigration) et ainsi parvenir à leur « meilleure » répartition. Ce qui devrait faciliter, selon la pensée présidentielle, leur intégration. Répondant à la fois à un opportunisme politique et à un clientélisme électoral, la loi SRU est l'une des causes et des explications de ces émeutes qui ont ébranlé la France.

### III. Mortiers et voitures : la connexion avec l'étranger

**Si ces émeutes se sont déroulées sur le territoire français et dans un contexte français, elles n'auraient pu avoir lieu sans des connexions avec l'étranger, notamment pour l'accès au matériel. C'est le cas de l'approvisionnement en mortiers d'artifice et la location des voitures de forte puissance.**

#### Les mortiers : l'arme de 2023

---

<sup>7</sup> Montargis est ainsi passé de 18 300 habitants en 1975 à 14 700 en 2020. Pithiviers : 10 000 hab. en 1975, 8 700 en 2008, 9 000 en 2020. Le Creusot : 34 100 hab. en 1968, 23 800 en 2008, 22 000 en 2022. Laval : 51 500 hab. en 1975, 49 400 en 2016, 49 600 en 2020. Mont-Saint-Martin : 11 500 hab. en 1975, 7 900 en 2012, 9 000 en 2020. Grâce à la loi SRU, la baisse a pu être soit réduite, soit contrecarrée.

C'est au mortier d'artifice que policiers et pompiers ont été attaqués par les émeutiers. Il a été l'arme de 2023, engendrant des blessures et parfois des incendies d'appartement<sup>8</sup>. Ce qui suppose que des stocks ont été constitués avant les émeutes, ce qui implique aussi des moyens financiers pour acquérir les pièces, des lieux pour les stocker, des réseaux pour s'approvisionner. Leur usage systématique suppose également un entraînement et une coordination qui sont extrêmement révélateurs d'un climat pré-insurrectionnel.

Entre le 28 juin et le 11 juillet, ce sont ainsi 4 tonnes de mortiers illégaux qui ont été saisies par la police, dans des magasins du 93, dont 2,7 tonnes saisies à Guichen près de Rennes et 54 000 pièces à Besançon. Les cartons viennent de Chine et d'Europe centrale et transitent par la Belgique pour des coûts de revente non négligeables : 500 € pour 10 mortiers pouvant tirer 380 coups et 100 € pour 10 mortiers pouvant tirer 8 coups. L'argent de la drogue est ici mobilisé pour s'équiper en armement.

Le nombre de saisies a d'ailleurs explosé : 146 kg en 2020 ; 354 kg en 2021 ; 1,5 tonne en 2022 ; 4 tonnes au 15 juillet 2023<sup>9</sup>.

Les émeutiers n'ont pas basculé dans l'usage d'armes plus dangereuses : fusils à pompe et kalachnikovs, qu'ils possèdent pourtant. À quel moment s'opérera la bascule entre l'usage des mortiers et celui des armes à feu ?

### **Les voitures de location pour échapper aux contrôles policiers**

Une grande partie des voitures de sport haut de gamme utilisées par les émeutiers et les trafiquants de drogue sont des véhicules loués en Pologne<sup>10</sup>. Par un système de sous-location, l'utilisateur peut faire usage de ces véhicules qui échappent aux amendes lors des contrôles des radars. Ce système de sous-location, bien souvent en argent liquide, est aussi un moyen de blanchir l'argent de la drogue. La police française contrôlant de plus en plus les véhicules polonais, on voit apparaître sur les routes de France des voitures immatriculées en Bulgarie, qui apportent les mêmes avantages que les voitures polonaises, avec une surveillance moindre. Preuve que ces jeunes, s'ils sont pour beaucoup déscolarisés, savent très bien utiliser un système juridique à leur avantage. Établir des accords de coopérations et d'échanges de fichiers automobiles avec les pays des Balkans serait une façon de limiter ce type de détournement d'usage des véhicules de location.

## **IV. Quelle réaction judiciaire ?**

---

<sup>8</sup> Incendie dans un immeuble de Villeurbanne le 29 juin. Des résidents de l'immeuble ayant demandé aux « jeunes » de se taire, ceux-ci ont répliqué en les visant au mortier. En touchant une surface inflammable, l'un d'eux a déclenché l'incendie qui a touché dix appartements.

<sup>9</sup> Cf. *20 Minutes* avec AFP, « Émeutes après la mort de Nahel : Près de 900 kg de mortiers d'artifice saisis en Île-de-France en 24 heures », <https://www.20minutes.fr/paris/4044309-20230705-emeutes-apres-mort-nahel-400-kg-mortiers-artifice-saisi-paris>, 6 juillet 2023.

<sup>10</sup> Au moment de son interpellation, Nahel, âgé de 17 ans, était au volant d'une Mercedes classe A immatriculée en Pologne, dont la valeur vénale est de 50 000€.

**Dès les premières nuits d'émeutes, la police a procédé à de nombreuses arrestations. Le 30 juin, Éric Dupont-Moretti a publié une circulaire demandant une réponse judiciaire « rapide, ferme et systématique ». La justice voulait viser non seulement les coupables, mais aussi leurs parents s'ils étaient mineurs. Le soir, devant les caméras, le garde des Sceaux justifiait « ce n'est pas l'État qui éduque les enfants, mais les parents ».**

La première nuit d'émeutes, les 7 000 policiers mobilisés ont été pris de court. On compte cette nuit-là 31 interpellations, selon les données du ministère de l'Intérieur. La seconde nuit, les 10 000 policiers mobilisés interpellent 207 personnes. Quatre fois plus de policiers ont été mobilisés la troisième nuit, pour un total de 875 interpellés, puis 45 000 mobilisés pour 1 311 interpellations la nuit du 30 juin. Les interpellations baissent à 773 le 1<sup>er</sup> juillet et à 157 le 2, pour 45 000 policiers présents<sup>11</sup>.

L'efficacité de la police, soutenue par une décision politique claire, est bien palpable.

En juillet, sur les 3 505 personnes interpellées lors des émeutes, « 60 % des personnes interpellées n'ont pas de casier judiciaire et ne sont pas connues des services de police », a affirmé Gérald Darmanin devant la commission des lois du Sénat. Parmi les interpellés, 1 373 l'ont été à Paris et en proche banlieue, a-t-il détaillé ; le plus jeune interpellé a « 11 ans » et le plus âgé « 59 ans ».

Plus de 4 000 personnes ont désormais été arrêtées et mises en détention provisoire, dont un tiers de mineurs. Ces arrestations concernent principalement des dégradations, des vols qualifiés et des violences envers les forces de l'ordre. 2 107 adultes ont été jugés, et 94 % d'entre eux ont été reconnus coupables par la justice.

« Ces verdicts visent à maintenir la paix sociale et à dissuader d'éventuels auteurs de troubles », soulignait le procureur de Nanterre, une zone particulièrement touchée par les émeutes. Sur les 1 239 condamnés à des peines de prison, 62 % ont reçu des sentences fermes ou semi-fermes, avec une durée moyenne d'environ 9 mois. Cette durée est conséquente, car beaucoup de ceux qui se sont présentés devant le tribunal n'avaient pas d'antécédents judiciaires. En comparaison, pendant les émeutes de 2005, 4 728 individus avaient été arrêtés, aboutissant à 400 peines de prison ferme. Il est clair que l'appel à une réponse judiciaire plus stricte a été respecté. Le ministère note que cette réponse a été calibrée en fonction de l'escalade des violences urbaines et de la gravité des actes commis.

Attention toutefois à distinguer peine attribuée et peine effectivement réalisée. Entre remise de peine et application allégée, les sanctions finales se révéleront de moindre intensité.

Quelles leçons le gouvernement tire-t-il ?

---

<sup>11</sup> *Le Parisien*, « Interpellations, voitures brûlées, bâtiments dégradés... Les émeutes en chiffres, nuit par nuit », <https://www.leparisien.fr/faits-divers/interpellations-voitures-brulees-batiments-degrades-les-emeutes-en-chiffres-nuit-par-nuit-03-07-2023-S7M7QZT5TBC63IC6AAC7XTBETQ.php>, 3 juillet 2023.

Jeudi 26 octobre, Elisabeth Borne présentait à la presse une série de mesures à mettre en place pour éviter de nouvelles émeutes<sup>12</sup>. Le gouvernement envisage de durcir les sanctions pour non-respect du couvre-feu, avec une amende multipliée par cinq, soit 750 euros. Des réflexions sont en cours pour interdire l'accès aux réseaux sociaux et proposer un encadrement militaire. Toutefois, une partie significative de cette initiative vise les parents. L'idée est de les tenir responsables, notamment en alourdissant les sanctions si leur enfant commet un délit. Cette responsabilité pourrait se traduire par des stages ou des travaux d'intérêt général. Elisabeth Borne propose également de rendre les parents financièrement responsables des dégâts causés par leurs enfants.

Le défi pour le gouvernement consiste sur une révision complète de la stratégie de prévention de la délinquance. À partir de 2024, les cours d'éthique et de civisme seront renforcés. Alignée sur une annonce précédente d'Emmanuel Macron, l'ouverture des écoles et des centres de loisirs sera élargie, afin d'éviter que les jeunes ne passent du temps sans surveillance.

Des discussions sont en cours pour créer des « unités d'intervention civiques ». L'objectif est d'inspirer la rapidité d'intervention de la CRS 8, mais avec des professionnels d'autres domaines, comme la justice ou les affaires sociales. Les premières mises en œuvre sont prévues à Besançon, Valence, et Maubeuge avant la fin de l'année.

Matignon veut également accroître la présence d'adultes, notamment des médiateurs sociaux, dans ces zones. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter leur nombre, mais aussi de renforcer leur formation.

On pouvait entendre dans les médias toutes les excuses pour justifier le chaos. On retiendra notamment l'article de l'économiste Philip Pilkington dans *Le Grand Continent*, qui voyait ces émeutes comme la conséquence de la « crise alimentaire<sup>13</sup> ».

Selon les déclarations recueillies pendant les procédures judiciaires, les autorités policières indiquent que peu d'individus ont manifesté des revendications de nature politique ou idéologique. Cependant, ils n'écartent pas la possibilité que certains aient été influencés par un groupe central non identifié. Dans 41% des cas, les motivations semblent être liées à l'opportunisme, notamment chez ceux impliqués dans des vols. Quant aux incidents plus sérieux, tels que les dégradations et les confrontations avec la police, 29% ont évoqué la pression du groupe comme raison, tandis que 23% ont cité la « curiosité » ou la « quête de sensations fortes »<sup>14</sup>.

Bien entendu, il y a eu quelques échecs de la justice que *Libération* n'a pas manqué de pointer du doigt. C'est le cas pour deux « émeutiers » arrêtés la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet qui ont passé un mois et demi en prison avant que leur innocence soit reconnue.

---

<sup>12</sup> *Le Monde*, « Ce qu'il faut retenir des mesures annoncées par Elisabeth Borne à la suite des émeutes urbaines de cet été », [https://www.lemonde.fr/societe/live/2023/10/26/en-direct-elisabeth-borne-devoile-le-plan-du-gouvernement-pour-repondre-aux-emeutes-urbaines\\_6196624\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/live/2023/10/26/en-direct-elisabeth-borne-devoile-le-plan-du-gouvernement-pour-repondre-aux-emeutes-urbaines_6196624_3224.html), 26 octobre 2023.

<sup>13</sup> Philip Pilkington, « Des émeutes de la faim ? L'épicentre ukrainien de la crise française », <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/07/05/des-emeutes-de-la-faim-lepicentre-ukrainien-de-la-crise-francaise/>, 5 juillet 2023.

<sup>14</sup> Vie publique, « Émeutes de l'été 2023 : premiers constats sur les profils des personnes interpellées », <https://www.vie-publique.fr/en-bref/291096-violences-urbaines-premier-rapport-sur-les-emeutes-de-lete-2023>, 21 septembre 2023.

## V. Les Insoumis font de l'électoratisme, EELV ne sait pas sur quel pied danser : la gauche divisée

La France Insoumise a clairement soutenu les émeutes dès les premières nuits, avant de se faire petite sous l'averse de reproches déclenchée par la majorité présidentielle et les partis de droite. La gauche s'est divisée sur la question des émeutes, une désunion qui régnait même au sein de la NUPES.

Les déclarations de Jean-Luc Mélenchon, suivi de ses acolytes qui ne condamnaient pas les émeutes, traduisent la stratégie de La France Insoumise pour conquérir les quartiers où habitent les émeutiers.

Sur 1 300 quartiers prioritaires, près de la moitié d'entre eux ont été concernés par les émeutes, et la plupart des villes touchées comptent un quartier prioritaire. Le rapport explose concernant des villes moyennes. Sur les 71 villes moyennes touchées par les émeutes, 91% d'entre elles ont au moins un QPV<sup>15</sup>. Ces quartiers sont donc un point incontournable des événements.

Le laboratoire d'études de l'opinion Cluster-17 a révélé pour *Marianne* que la perception de la France insoumise est plus positive dans les « QPV » (quartiers prioritaires de la ville) comparée au reste du pays. Lorsqu'on sollicite les résidents de ces quartiers pour associer des adjectifs aux insoumis, 17% optent pour « sérieux » et « représentatif », alors que ce pourcentage n'est que de 10% en dehors des QPV<sup>16</sup>. L'étude explosive de l'INSEE sur les immigrés et descendants d'immigrés de 2023 explique d'ailleurs que :

*« Les immigrés sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui comptent une part importante de logements sociaux : 23 % d'entre eux y résident, contre 7 % de l'ensemble de la population de 18 à 59 ans. Le quartier de résidence varie en fonction de l'origine : plus de 30 % des immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne vivent dans des QPV, contre 9 % des immigrés d'Asie du Sud-Est et 7 à 8 % des immigrés d'origine européenne. La situation des descendants de deux parents immigrés est proche de celle des immigrés (20 % résident en QPV) ; ce n'est pas le cas des descendants d'un seul parent immigré (9 %) <sup>17</sup>. »*

Une autre étude de l'INSEE explique que le département de Seine-Saint-Denis regroupe ¼ des QPV et 40% de la population francilienne vivant dans des QPV<sup>18</sup>. Il n'est donc pas étonnant que le discours très social et intégrationniste de La France Insoumise soit porteur dans ces quartiers. D'ailleurs, sur les 12 circonscriptions de Seine-Saint-Denis, 9 sièges ont été remportés par des candidats LFI. Plus largement, l'alliance NUPES menée par Jean-Luc

---

<sup>15</sup> Marco Oberti (Sciences Po – CRIS), Maela Guillaume Le Gall (Sciences Po – École Polytechnique), « Analyse comparée et socio-territoriale des émeutes de 2023 en France », 10 octobre 2023.

<sup>16</sup> Cluster 17 pour *Marianne*, « Sondage. Regard des Français habitant en Quartier Prioritaire de la Ville sur l'action et l'image de La France Insoumise », septembre 2023.

<sup>17</sup> INSEE, « Immigrés et descendants d'immigrés », édition 2023.

<sup>18</sup> INSEE, « Les quartiers de la politique de la ville en Île-de-France », 17 mars 2023.

Mélenchon a remporté tous les sièges dans ce département. Autre exemple, à Nanterre, c'est Sabrina Sebaihi (EELV) qui a été élue avec l'étiquette NUPES.

LFI devait entretenir sa stratégie électorale vis-à-vis des quartiers défavorisés et des quartiers à forte population immigrée. Elle a donc choisi de profiter de ces émeutes.

Il faut également souligner que, souhaitant renverser la V<sup>e</sup> République pour instaurer la VI<sup>e</sup>, Jean-Luc Mélenchon a trouvé tout son intérêt dans cet état insurrectionnel. Le discours à adopter était tout fait : la V<sup>e</sup> République est un régime inégalitaire, il faut soutenir les émeutes qui traduisent ce constat, et dénoncer la police qui maintient violemment ce système jusqu'à détruire les contestataires.

Au lendemain de la mort de Nahel, le leader insoumis avait dénoncé les « *chiens de garde [qui] nous ordonnent d'appeler au calme* »<sup>19</sup>.

Dans un second tweet publié jeudi, il s'était attaqué au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin qui avait dénoncé plus tôt « *Honte à ceux qui n'ont pas appelé au calme* ». « *Honteuse récupération politique de Darmanin qui se défait de ses responsabilités dans la dérive de la police en accusant les Insoumis. Politicien lamentable, incapable, irresponsable*<sup>20</sup> », avait-il tweeté.

Jean-Luc Mélenchon a aussitôt été suivi par ses proches députés. Le mercredi, David Guiraud déclarait sur BFM « *Je n'appelle pas au calme, j'appelle à la Justice. C'est ça l'enjeu, c'est la Justice. Les appels au calme, c'est facile* ». Quant au député Antoine Léaument, il estimait que « *Les manifestations prennent la forme qu'elles veulent. La colère qui s'exprime est légitime. On ne va pas jouer les pompiers*<sup>21</sup> » et qu'il « *n'était pas question qu'on appelle au calme*<sup>22</sup> ».

Louis Boyard refusait la moindre parole apaisante. « *Ce ne sont pas des émeutes, ce sont des révoltes* », assure le député LFI sur le plateau de BFMTV. « *Appelez au calme, vous ne changerez rien*<sup>23</sup>. »

Alma Dufour, députée de Seine-Maritime, a poussé le raisonnement encore plus loin, déclarant que pour cette occasion, « *la fin justifie les moyens*<sup>24</sup> ». « *Appeler au calme parce qu'une enquête est en cours pour Nahel c'est ignorer le problème. C'est le 13<sup>e</sup> mort en 1 an pour refus d'obtempérer. S'il n'y avait pas eu de vidéo, il n'y aurait pas eu d'enquête. Si le gouvernement veut l'apaisement, il doit prendre des mesures générales*<sup>25</sup> », avait-elle aussi estimé.

Ces mêmes députés insoumis ont particulièrement brillé pour leur soutien indéfectible aux émeutiers. Ils ont notamment organisé une visite dans les commissariats des personnes interpellées lors de la première nuit d'émeutes pour s'assurer qu'elles n'étaient pas détenues arbitrairement. De nombreuses entorses à la loi ont d'ailleurs été dénoncées par les policiers,

---

<sup>19</sup> Cf. Jean-Luc Mélenchon sur X le 28 juin 2023, <https://x.com/JLMelenchon/status/1674165217259864065?s=20>

<sup>20</sup> Cf. Jean-Luc Mélenchon sur X le 29 juin 2023, <https://x.com/JLMelenchon/status/1674341624367677440?s=20>

<sup>21</sup> Michel Revol, « Émeutes après la mort de Nahel : le jeu dangereux des Insoumis », *Le Point*, 2 juillet 2023.

<sup>22</sup> Grégoire Poussielgue, « Mort de Nahel : en refusant d'appeler au calme, LFI joue la surenchère à gauche », *Les Échos*, 29 juin 2023.

<sup>23</sup> Michel Revol, « Émeutes après la mort de Nahel : le jeu dangereux des Insoumis », *Le Point*, 2 juillet 2023.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Grégoire Poussielgue, « Mort de Nahel : en refusant d'appeler au calme, LFI joue la surenchère à gauche », *Les Échos*, 29 juin 2023.

comme le fait de parler aux détenus ou encore de demander les procès-verbaux<sup>26</sup>. Le député Carlos Bilongo avait essayé de dialoguer avec les jeunes émeutiers à Nanterre dans la soirée du 27 juin. Si l'élu du Val-d'Oise s'attendait peut-être à recevoir un accueil favorable, il a dû être un peu surpris. Dans une vidéo ayant circulé sur Twitter, on l'a vu se faire prendre à partie par des émeutiers. Son « *Moi je suis venu en soutien* » a eu pour réponse un « *Wallah arrête de lui parler je vais le démarrer* » ainsi qu'un coup de mortier sur le crâne. LFI a tout de suite étouffé l'affaire<sup>27</sup>.

Puis, devant l'explosion des violences, le choc des Français et le feu roulant venant de presque tous les autres partis politiques, Jean-Luc Mélenchon avait dû recalibrer son discours. « *Jamais les Insoumis n'ont été pour la violence* » avait-t-il dû assurer le vendredi 30 juin, en appelant « *notamment les plus jeunes* » à « *ne pas toucher* » aux écoles ou aux bibliothèques, après trois nuits d'émeutes en France<sup>28</sup>.

La gauche s'est montrée particulièrement divisée sur les événements. Stéphane Troussel, président socialiste du département de Seine-Saint-Denis, déclarait « *Ma responsabilité d'élu est évidemment d'appeler au calme, car rien ne se règle par la violence, mais ma responsabilité d'élu est aussi de comprendre la colère et d'appeler à la vérité et la justice pour Nahel*<sup>29</sup> ».

Les socialistes n'ont pas apprécié le soutien insoumis à l'égard des émeutes. Olivier Faure, premier secrétaire du PS, prévenait qu'il ne fallait « *pas donner le sentiment d'encourager et d'accepter la violence* ». Sans les viser explicitement, le leader du PS confirmait avoir, dans « *le moment actuel* », un « *profond désaccord* » avec les Insoumis et leurs discours<sup>30</sup>.

Plusieurs élus socialistes estimaient d'ailleurs qu'une tiède condamnation des violences était sans effet sur elles. Le député PS de l'Eure, Philippe Brun, racontait le vendredi soir qu'il avait pu voir dans sa circonscription « *à quel point nous étions en réalité unis contre ces violences. À quel point, il y avait des femmes, des hommes de toutes nationalités, origines, religions, quartiers qui condamnent sans aucune nuance ce qui s'était produit ces derniers jours* ». Mathieu Klein, maire PS de Nancy, avait même dit au *Figaro* « *De mon point de vue, plus on est le nez dans la réalité, moins on est enclin à avoir des discours ambigus*<sup>31</sup> ».

Devant les attaques des Insoumis qui lui reprochaient d'avoir instauré la loi « permis de tuer » (loi de février 2017 relative aux conditions d'ouverture du feu par les policiers), l'ancien ministre de l'Intérieur de François Hollande, Bernard Cazeneuve, a estimé que les dirigeants de LFI « *sont depuis longtemps en sortie de route* » et « *Jean-Luc Mélenchon est quelqu'un qui a pris l'autoroute en sens inverse* »<sup>32</sup>.

---

<sup>26</sup> Alexis Delafontaine, « Nanterre : des députés LFI déployés dans les commissariats pour s'assurer que les gardes à vue se passent bien », *Europe 1*, 29 juin 2023.

<sup>27</sup> Etienne Baldit, Sylvain Chazot et Chez Pol, « Mort de Nahel : LFI ne veut pas réagir après l'agression du député Martens Bilongo à Nanterre », *Libération*, 29 juin 2023.

<sup>28</sup> FranceInfo avec AFP, « Violences après la mort de Nahel : Jean-Luc Mélenchon appelle les jeunes à "ne pas toucher" aux écoles », 30 juin 2023.

<sup>29</sup> Grégoire Poussielgue, « Mort de Nahel : en refusant d'appeler au calme, LFI joue la surenchère à gauche », *Les Échos*, 29 juin 2023.

<sup>30</sup> Pierre Lepelletier, « Mort de Nahel: la gauche se divise sur les réactions aux émeutes », *Le Figaro*, 2 juillet 2023.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> François Blanchard, « Émeutes après la mort de Nahel: Bernard Cazeneuve accuse la France insoumise d'attiser les braises », *BFMTV*, 3 juillet 2023.

Proche de Jean-Luc Mélenchon et député LFI, Manuel Bompard n'a pas tardé à réagir à ses propos sur Twitter « *Le problème de Bernard Cazeneuve, c'est qu'il a créé une loi pour donner aux policiers un permis de tuer* ». Jean-Luc Mélenchon n'a pu s'empêcher de renchérir en tweetant « *Bernard Cazeneuve, auteur de la loi "permis de tuer" et ministre de l'Intérieur lors de la mort de Rémi Fraisse pourrait avoir la décence de se taire au lieu de continuer à mentir et m'insulter* », en pointant lui aussi du doigt cette loi de février 2017 relative aux conditions d'ouverture du feu par les policiers<sup>33</sup>.

Du côté écologiste, Sandrine Rousseau avait essayé d'analyser les razzias opérées dans les boutiques. « *Et si le pillage avait à voir avec la pauvreté ? Les marques, avec le sentiment de relégation ? Peut-être est-ce à analyser politiquement, pas juste sécuritairement ?* ».

D'autres n'ont pas su sur quel pied danser, comme Marine Tondelier, la secrétaire nationale d'EELV, qui estimait le jeudi sur FranceInfo que « *le calme, ça ne se décrète pas, ça se construit. Sans justice, il n'y aura pas de paix. Ce n'est pas une menace, ce sont des faits* ».

### **Les collectifs antifascistes en soutien judiciaire**

Les collectifs antifascistes poursuivant un objectif révolutionnaire et donc « anti-flic » se sont mobilisés. Le 3 juillet, le site d'infos antifas *Rebellyon.info* a appelé à soutenir les émeutes « *Devant de tels assauts, une telle détermination et un tel courage, la situation exige que nous en soyons. Ces moments de révoltes sont tranchant. Tout est facilement lisible. On est soit du côté des émeutiers, soit du côté du maintien de l'ordre et de la réaction*<sup>34</sup>. »

Les collectifs antifas ont spontanément appelé à se rassembler, mais en fixant un rendez-vous tardif. Alors que les émeutes avaient débuté dès le 27 juin, des appels à rassemblement ont été lancés le même jour, mais avec un rendez-vous fixé le vendredi 30 juin au soir, à 20h. À Nice, par exemple, le rassemblement était prévu sur la place Masséna pour « casser la ville », pouvait-on lire sur certains communiqués<sup>35</sup>.

La réaction tardive des antifas s'explique sans doute par leur professionnalisme de l'émeute. Ils ont sans doute d'abord pensé que c'étaient de classiques émeutes d'un soir. Puis, une fois que le soulèvement eut vraiment pris, il leur a fallu entrer en contact avec des émeutiers et comprendre leur organisation. Les antifas arrivent avec une méthodologie et du matériel, mais il leur manquait des contacts. Selon l'analyse de policiers que nous avons contactés, connaissant très bien les règles de l'insurrection, ils ne se seraient jamais risqués d'aller dans le chaos la fleur au mortier.

Les antifas ne se sont pas tant mobilisés pour aider les émeutiers dans les confrontations, mais surtout dans les suites judiciaires. Dans le même appel à soutenir les émeutes, *Rebellyon.info* invitait ses lecteurs à user de leur savoir-faire judiciaire qui fait la force des mouvements antifas : « *Ne pas hésiter à faire tourner le contact de la Caisse de solidarité (tel, Instagram, twitter) aux proches des arrêtés (870 interpellations rien que dans la nuit du 29 au 30 juin et une douzaine pour Lyon ; près d'un millier dans la nuit de vendredi à samedi, 49 gav pour la région lyonnaise et 35 gav pour la nuit de samedi à dimanche. 17 personnes sont d'ores et déjà incarcérées à la prison de Corbas). Pour ne pas laisser les interpellés seuls, on peut se rendre*

---

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Rebellyon.info, « Prendre part à la révolte, soutenir les émeutiers », 3 juillet 2023.

<sup>35</sup> Cf. Éric Ciotti sur X le 29 juin 2023, <https://x.com/ECiotti/status/1674758812153118720?s=20>.

*au tribunal (rue Servient) lors des comparutions immédiates (du lundi au vendredi à partir de 14h) pour assurer un soutien lors des audiences et au tribunal pour enfants pour les mineurs<sup>36</sup>. »*

Le site antifa *L'Envolée* encourageait aussi ses lecteurs à « *se rendre dans les tribunaux qui ont commencé à juger les révoltés – et y porter la revendication d'une amnistie générale –, c'est le moins qu'on puisse faire<sup>37</sup>. »*

Cette position a été suivie. Lors de la marche « contre les violences policières et le racisme d'État », à Paris, le 23 septembre 2023, Anasse Kazib en compagnie d'Assa Traoré exigeait « *l'amnistie totale de tous les jeunes de quartier incarcérés !* » ; « *Ce sont des prisonniers politiques, certains ont pris un an ferme pour une canette ou un fromage, pendant que ces enfoirés eux boivent des grands crus et se gavent de homard avec l'argent public !* » a-t-il ajouté<sup>38</sup>.

## Conclusion : des émeutes trop vite oubliées qui pourraient ressurgir

L'étude de ces données permet donc de débiter une démarche indispensable pour comprendre les logiques de ces émeutes. À côté de la composante principalement criminelle de nombreux actes (pillages, dégradations diverses), un certain nombre d'actions revêtent un caractère évidemment politique (attaques aux forces de l'ordre, incendie des mairies et des commissariats, etc.). Les nombreuses violences criminelles ont ainsi révélé une profonde crise politique. Il est capital de comprendre que ces événements tendent à s'inscrire dans un processus insurrectionnel appelé sans doute à gagner en intensité au cours des prochaines années.

Comment les éviter ? Premièrement, il est essentiel de concentrer les efforts pour réviser la stratégie de prévention de la délinquance, et de trouver des solutions concrètes. Des dizaines de jeunes sur qui le principe d'autorité a peu d'accroches ne peuvent qu'entretenir un climat de tensions.

Il est également stratégique de freiner l'expansion de la criminalité pour laquelle la loi SRU joue malgré elle l'un des principaux rôles. Il s'agit ainsi de repenser une partie du processus d'intégration sociale. Les autorités peuvent également prévenir la violence des émeutes en veillant sur la constitution des stocks de mortiers. On a pu voir que l'intensité des violences était corrélée aux stocks d'explosifs. Le risque serait que les émeutiers se replient sur les armes à feu, mais à l'étude des événements, on a pu aussi constater que les trafiquants de drogue n'ont pas accepté un tel basculement de la violence.

---

<sup>36</sup> Rebellyon.info, « Prendre part à la révolte, soutenir les émeutiers », 3 juillet 2023.

<sup>37</sup> L'Envolée, « Amnistie pour les inculpés de la révolte populaire ! », 5 juillet 2023.

<sup>38</sup> <https://x.com/RevPermanente/status/1705608223594594720?s=20>

Enfin, si la justice a répondu dans l'immédiat à l'ordre de fermeté du garde des Sceaux, il faudra en voir le degré d'application, car la sanction finale est souvent plus légère. Une meilleure corrélation entre services de police et services de justice est indispensable pour éviter que de telles émeutes ne se reproduisent. La perspective des Jeux olympiques de l'été 2024 fait en effet craindre un retour possible de ces journées de violence. En 2024, toutes les prévisions s'accordent pour dire que l'été sera chaud.